# Analyse par le Secrétariat des tâches du CWS pour l’allocation des ressources

À la suite des décisions prises à la douzième session du CWS, le Secrétariat a analysé la complexité et le niveau d’activité de chaque tâche du CWS. Il a également procédé à un examen annuel de toutes les tâches du CWS afin de proposer celles qui devraient être classées comme prioritaires ou mises en suspens pour examen par les membres et les observateurs du CWS en vue de l’allocation future des ressources.

Les tâches prioritaires sont identifiées comme “essentielles” et “importantes”. Les tâches “essentielles” sont liées aux normes ou recommandations de l’OMPI qui font actuellement l’objet de discussions entre les offices de propriété intellectuelle en vue d’une mise en œuvre harmonisée. Les tâches “importantes” sont celles qui sont considérées comme prioritaires en termes d’élaboration ou de révision des normes de l’OMPI ou de partage des pratiques des offices concernant les normes ou recommandations de l’OMPI en 2026.

| **Tâche n°** | **Description de la tâche** | **Niveau d’activité** | **Complexité** | **Priorité** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 18 | Recenser les domaines de normalisation possibles concernant l’échange de données déchiffrables par machine sur la base de projets envisagés par des organismes tels que les cinq offices de la propriété intellectuelle (dits IP5), les cinq offices de marques (dits TM5), le forum des cinq offices de dessins et modèles industriels (dit ID5), l’ISO, la CEI et d’autres institutions connues de normalisation industrielle. | Ad-hoc | Moyenne |  |
| 24 | Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l’information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels. | Active | Moyenne | Importante |
| 33 | Révision permanente des normes de l’OMPI. | Ad-hoc | Moyenne |  |
| 33/3 | Révision permanente de la norme ST.3 de l’OMPI. | Ad-hoc | Faible |  |
| 41 | Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l’OMPI; et appuyer la mise en œuvre de ces normes. | Très active | Élevée | Importante |
| 43 | Établir des principes directeurs, que devront suivre les offices de propriété industrielle, en ce qui concerne la numérotation des paragraphes, les longs paragraphes et la présentation cohérente des documents de brevet. | En suspens | Sans objet |  |
| 44 | Fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions en fonction des ressources disponibles, et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs sur la suite logicielle WIPO Sequence; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l’OMPI. | Très active | Élevée | Essentielle |
| 47 | Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l’OMPI; établir des documents d’orientation concernant l’utilisation de ces normes au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; et aider l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP à élaborer des éléments de schéma XML pour les données relatives à la situation juridique. | Active | Moyenne | Importante |
| 50 | Assurer la tenue et la mise à jour nécessaires des enquêtes publiées dans la septième partie du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle. | Active | Moyenne | Importante |
| 52 | Établir une proposition pour la mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l’OMPI : “Contenu minimum recommandé pour les sites Web des offices de propriété intellectuelle”. | Ad-hoc | Faible |  |
| 55 | Établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms dans les documents de propriété intellectuelle, en vue de l’élaboration d’une norme de l’OMPI visant à aider les offices de propriété intellectuelle à améliorer la “qualité à la source” des noms. | Occasionnelle | Moyenne |  |
| 56 | Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l’OMPI; aider le Bureau international à promouvoir et à mettre en œuvre la norme ST.90 de l’OMPI; et promouvoir le Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle. | Très active | Élevée | Importante |
| 58 | Faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux TIC par les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international; évaluer et actualiser ces recommandations en tant que de besoin pour qu’elles demeurent pertinentes. | Active | Élevée | Essentielle |
| 59 | Étudier la possibilité d’utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation; recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l’applicabilité aux offices de propriété intellectuelle; élaborer un modèle permettant de normaliser l’utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l’utilisation de la terminologie à l’appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et établir une proposition de norme de l’OMPI visant à appuyer l’application potentielle de la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle. | Occasionnelle | Moyenne |  |
| 60 | Établir une proposition relative à la numérotation des codes INID concernant les marques verbales et les marques figuratives; sur la division du code INID (551) et l’éventuelle création d’un code INID pour les marques combinées. | En suspens | Sans objet |  |
| 61 | Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.91 de l’OMPI, y compris les méthodes de recherche de modèles et d’images tridimensionnels. | Active | Moyenne |  |
| 62 | Examiner les normes de l’OMPI établies pour la communication fondée sur le papier ou l’image, au regard du dépôt, de la publication et de l’échange par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle, et proposer des révisions de ces normes ou de nouvelles recommandations le cas échéant; et établir une proposition de recommandation relative à une spécification d’exigences communes pour un convertisseur DOCX vers XML (DOCX2XML). | Active | Moyenne |  |
| 63 | Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l’OMPI aux fins de la publication électronique. | Occasionnelle | Moyenne |  |
| 64 | Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.97 de l’OMPI. | Très active | Élevée | Importante |
| 65 | Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.92 de l’OMPI et soutenir les offices de propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de la norme avant le 1er juillet 2027. | Très active | Élevée | Essentielle |
| 66 | Encourager les offices de propriété intellectuelle à fournir leur fichier d’autorité en matière de brevets conforme à la norme ST.37 de l’OMPI en fournissant tout appui technique ou toute formation nécessaire, en fonction des ressources disponibles. | Active | Moyenne | Essentielle |
| 67 | Analyser les pratiques existantes et les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle, en vue d’explorer des solutions et d’améliorer l’accès à l’échange de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle. | Très active | Élevée | Importante |

[Fin de l’annexe II et du document]